



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

26/2023

ARRETE

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire MAIRIE DE PIETROSELLA

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ou l'Établissement Public,
Compte tenu de l'arrêté N° 11/2023 en date du 20 Février 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique du 07 Février 2023.

ARRETE

ARTICLE 1: Au titre de l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixe comme suit :

Ordre	Grade Actuel	Date d'effet
1	Agent de Maîtrise	11 Avril 2023

ARTICLE 2: Conformément à l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Fait à Pietrosella, le 03 Mai 2023

Le Maire:

Jean-Baptiste LUCCIONI



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Notifié à l'agent le
Signature:**